

***Direction des missions de l'administration  
territoriale et de l'encadrement supérieur***

Sous-direction de l'administration territoriale de l'Etat  
Bureau de la performance de l'administration  
territoriale de l'Etat  
Mail : [bpate-fm@interieur.gouv.fr](mailto:bpate-fm@interieur.gouv.fr)

Paris, le

**02 04 25**

**La directrice des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur**

à

**Mesdames et messieurs les préfets de région  
Mesdames et messieurs les préfets de département**

**Objet : Fonds de modernisation de l'administration territoriale de l'Etat – année 2025**

**P.J. : 1. Appel à projets 2025 (annexe 1)**

**2. Liste des projets lauréats 2024 (annexe 2)**

Le fonds de modernisation de l'administration territoriale de l'Etat (FMATE) est ouvert pour l'année 2025.

Ce fonds, éligible à tous les acteurs de l'administration territoriale de l'Etat, s'articule autour de quatre thématiques majeures s'inscrivant dans la droite ligne du plan stratégique de l'administration territoriale de l'Etat :

- l'amélioration de la qualité de service au bénéfice de l'usager particulier ou institutionnel ;
- les synergies inter-structures ;
- l'innovation dans les pratiques managériales et organisationnelles ;
- l'inclusion et la diversité.

Les modalités de fonctionnement du fonds, ainsi que ses caractéristiques techniques, sont détaillées dans l'appel à projets en annexe 1. Comme les années précédentes, il sera attendu que les projets présentent systématiquement un co-financement à hauteur de 20 % minimum du montant global du projet.

J'attire votre attention sur le fait que les projets présentés devront s'attacher à embrasser un rayonnement élargi et transversal afin de favoriser le partage de bonnes pratiques et les démarches mutualisées.

Une attention particulière sera ainsi accordée aux projets de service portés par les SGC-D dont le champ concerne l'ensemble des agents des administrations déconcentrées ainsi que les projets communs à au moins deux structures. En outre, j'attacherais de l'importance à ce que soit intégrée une dimension éco-responsable dans le contexte actuel de sobriété énergétique et de préservation de l'environnement.

Je souhaite également maintenir le rôle central des SGAR dans l'examen et l'expertise qu'ils peuvent réaliser en appui des structures dans la définition des projets qui seront transmis.

A notification de la présente circulaire, les SGAR veilleront à transmettre sans délai les courriels de leurs agents chargés d'apporter une expertise sur les projets présentés par les structures de leur région à l'adresse : [bpate-fm@interieur.gouv.fr](mailto:bpate-fm@interieur.gouv.fr). Ces derniers recevront ensuite par courriel un lien leur permettant de renseigner leurs avis sur les dossiers relevant de leur champ de compétence.

Les laboratoires d'innovation publique, quand ils existent, pourront d'ailleurs utilement appuyer le porteur du projet dans la définition de son besoin.

Vous trouverez, à titre d'exemple et pour votre parfaite information, la liste des projets retenus au titre de l'année 2024 (annexe 2).

Enfin, je tiens tout particulièrement à vous rappeler les engagements attendus de la part des lauréats du FMATE.

J'insiste sur la nécessité de rendre compte de la mise en œuvre effective du projet et de l'engagement des crédits accordés au plus tard le 31 décembre 2025. Outre le suivi de la bonne allocation des crédits au titre du fonds, cette information permettra également de constituer une base solide de projets innovants, dont les enseignements pourront être valorisés et partagés utilement auprès de l'ensemble du réseau de l'ATE. Ces informations viendront également alimenter le bilan du fonds pour l'année antérieure.

Enfin, les lauréats s'attacheront à mentionner systématiquement ce financement dans l'ensemble des communications qui seront réalisées autour des projets concernés.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout appui dans la définition et l'analyse des besoins des projets proposés à l'adresse [bpate-fm@interieur.gouv.fr](mailto:bpate-fm@interieur.gouv.fr).



Fabienne BALUSSOU